

2023

Rapport financier
Nant de Drance SA



Rapport financier

Commentaires sur les comptes annuels

Compte de résultat

L'exercice 2023 constitue la première année complète d'exploitation commerciale de Nant de Drance SA, alors que l'exercice précédent, exposé ci-après en comparaison dans les états financiers, était partagé entre la fin des investissements liés au projet de construction et la mise en service des installations.

Les contributions des partenaires pour la couverture des charges annuelles s'élevaient à 119.3 MCHF (2022 : 92.7 MCHF).

Les charges d'exploitation s'établissent à 16.8 MCHF (2022 : 7.4 MCHF) et représentent 15% des charges totales. A noter que l'exploitation et la maintenance des installations sont confiées, par mandat, à Alpiq SA et aux CFF, constituant ainsi environ la moitié de la rubrique « Matériel et prestations », comprise dans les charges d'exploitation.

Les redevances, impôts et taxes totalisent 7.2 MCHF (2022 : 7.8 MCHF) et représentent 7% des charges totales.

Les amortissements des installations pour 39.3 MCHF (2022 : 36.5 MCHF) et le résultat financier pour 46.1 MCHF (2022 : 34.0 MCHF) représentent la majorité des charges du compte de résultat, respectivement 36% et 42% du total des charges.

Bilan

Les liquidités élevées présentées au 31 décembre 2023 sont dues aux amortissements, élément non monétaire couvert par les contributions en couverture des charges. Ce surplus de liquidité a pour but de réduire progressivement l'endettement de la société en 2024.

Par rapport au 31 décembre de l'année précédente, les emprunts obligataires ont augmenté de 50 MCHF en raison, d'une part, du remboursement d'un emprunt obligataire de 150 MCHF arrivé à échéance et, d'autre part, de la conclusion d'un nouvel emprunt obligataire de 200 MCHF. Les dettes financières composées uniquement d'emprunts obligataires s'établissent à 1 700 MCHF au 31 décembre 2023. Un emprunt obligataire de 300 MCHF arrivant à échéance en 2024 est présenté dans les engagements à court terme. Pour couvrir ce remboursement, un nouvel emprunt obligataire de 165 MCHF a été contracté le 23 février 2024 (emprunt reçu le 26 février 2024).

La part des fonds propres au bilan s'élève à 22.37% (exercice précédent : 22.49%).

Compte de résultat

CHF	Note	2023	2022
Contributions en couverture des charges	1	119 257 652	92 679 971
Prestations propres activées		-	135 889
Autres produits d'exploitation	2	4 174 636	4 262 024
Total des produits d'exploitation		123 432 288	97 077 884
Achat et transport d'énergie	3	- 9 588 605	- 4 594 025
Matériel et prestations		- 9 651 159	- 5 721 866
Charges de personnel		-	- 252 017
Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers	4	- 82 875	- 110 000
Impôt sur le capital, foncier et taxes diverses	5	- 5 162 760	- 6 322 364
Autres charges d'exploitation		- 1 686 032	- 1 264 762
Amortissements	12 + 13	- 39 299 592	- 36 518 842
Total des charges d'exploitation		- 65 471 023	- 54 783 876
Résultat d'exploitation		57 961 265	42 294 008
Produits financiers	6	1 375 989	408 223
Charges financières	7	- 47 493 917	- 34 437 464
Résultat financier		- 46 117 928	- 34 029 241
Résultat ordinaire		11 843 337	8 264 767
Résultat avant impôt sur le bénéfice		11 843 337	8 264 767
Impôt sur le bénéfice	8	- 1 996 337	- 1 388 767
Résultat de l'exercice		9 847 000	6 876 000
Nombre d'actions en circulation		3 500	3 500
Résultat par action *		2 813	1 965

* Il n'existe pas d'instruments financiers avec effet dilutif.

Bilan

CHF	Note	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités		21 030 856	4 773 408
Titres		7	7
Créances résultant de livraisons et de prestations	9	3 591 246	1 077 309
Autres créances à court terme		92 262 024	107 638
Actifs de régularisation à court terme	10	10 728 852	15 063 240
Total de l'actif circulant		127 612 985	21 021 602
Actifs de régularisation à long terme	11	627 000	18 146 486
Immobilisations financières		7 322 311	9 152 889
Immobilisations corporelles	12	2 106 849 552	2 137 779 981
Immobilisations incorporelles	13	10 900 236	11 039 093
Total de l'actif immobilisé		2 125 699 099	2 176 118 449
Total de l'actif		2 253 312 084	2 197 140 051
CHF	Note	31.12.2023	31.12.2022
Dettes résultant de livraisons et de prestations	14	2 816 578	1 662 690
Dettes financières à court terme	17	300 000 000	159 000 000
Autres dettes à court terme		1 458 086	982 980
Passifs de régularisation	15	30 150 921	26 282 279
Provisions à court terme	16	3 132 154	1 807 257
Total des engagements à court terme		337 557 739	189 735 206
Dettes financières à long terme	17	1 400 000 000	1 500 000 000
Provisions à long terme	16	11 662 000	13 159 500
Total des engagements à long terme		1 411 662 000	1 513 159 500
Total des engagements		1 749 219 739	1 702 894 706
Capital-actions	18	350 000 000	350 000 000
Réserve légale issue du capital	19	167 790 119	167 790 119
Report de pertes			
Pertes reportées		- 23 544 774	- 30 420 774
Résultat de l'exercice		9 847 000	6 876 000
Total des fonds propres		504 092 345	494 245 345
Total du passif		2 253 312 084	2 197 140 051

Tableau de flux de trésorerie

CHF	Note	2023	2022
Résultat de l'exercice		9 847 000	6 876 000
Corrections pour :			
Amortissements	12 + 13	39 299 592	36 518 842
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		- 2 513 937	1 161 121
Variation des autres créances		- 323 808	12 665 722
Variation des actifs de régularisation		14 964 349	- 308 452
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		1 153 888	31 080
Variation des autres dettes		475 106	962 140
Variation des passifs de régularisation		3 868 642	- 1 009 884
Variation des provisions	16	- 172 603	- 320 842
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		66 598 229	56 575 727
Placement financier à court terme		- 90 000 000	-
Investissements en immobilisations corporelles	12	- 1 340 781	- 35 184 343
Prestations propres portées à l'actif		-	- 135 889
Intérêts intercalaires portés à l'actif		-	- 1 226 553
Flux de trésorerie provenant des investissements		- 91 340 781	- 36 546 785
Nouveaux engagements financiers	17	200 000 000	-
Remboursement d'engagements financiers	17	- 159 000 000	- 21 000 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		41 000 000	- 21 000 000
Variation des liquidités		16 257 448	- 971 058
Preuve :			
Liquidités du début de période		4 773 408	5 744 466
Liquidités en fin de période		21 030 856	4 773 408
Variation des liquidités		16 257 448	- 971 058

Tableau de variation des fonds propres

CHF	Capital-actions	Réserve légale issue du capital	Report de pertes	Total des fonds propres
Fonds propres au 31.12.2021	350 000 000	167 790 119	- 30 420 774	487 369 345
Résultat de l'exercice			6 876 000	6 876 000
Fonds propres au 31.12.2022	350 000 000	167 790 119	- 23 544 774	494 245 345
Résultat de l'exercice			9 847 000	9 847 000
Fonds propres au 31.12.2023	350 000 000	167 790 119	- 13 697 774	504 092 345

Annexe aux comptes

Informations générales

Nant de Drance SA est gérée comme une société de partenaires. Ce mode de gestion se caractérise par le fait que les actionnaires, proportionnellement à leur participation au capital-actions, disposent de l'énergie produite par la centrale de pompage-turbinage et qu'en contrepartie, ils s'engagent, dans les mêmes proportions, à couvrir les charges annuelles (maintenance, amortissements, redevances hydrauliques, intérêts, etc.).

Pour des motifs uniquement fiscaux, les charges annuelles sont majorées afin de présenter un bénéfice imposable au siège social de la société. Ce bénéfice est déterminé sur la base de critères fiscaux.

Par ce mécanisme de couvertures des charges, tous les coûts encourus par Nant de Drance SA – y compris le résultat fixé pour des raisons fiscales – sont couverts directement et intégralement par les partenaires/actionnaires, indépendamment du volume d'énergie produit et de sa valeur reprise par les partenaires. Le mode de gestion défini contractuellement, prévoit que Nant de Drance SA met uniquement à disposition ses équipements aux partenaires et que ces derniers gèrent leur programme de pompage-turbinage et fournissent, à leur charge, l'énergie de pompage.

En conséquence, les résultats publiés – y compris les éventuels dividendes versés aux actionnaires – ne reflètent pas la situation économique de la production de Nant de Drance SA. Cette production est valorisée exclusivement par ses actionnaires. Nant de Drance SA ne négociant pas et ne commercialisant pas l'énergie qu'elle produit, elle ne peut être ni bénéficiaire ni déficitaire. Les conditions du marché de l'électricité sont sans effet sur les comptes de la société de partenaires et se ressentent uniquement au niveau des comptes des actionnaires.

Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Base de présentation

Nant de Drance SA est une société de droit suisse dont le siège est à Finhaut (Suisse). La société a pour but le pompage-turbinage des forces hydrauliques entre les retenues du Vieux-Emosson et d'Emosson, notamment la construction et l'exploitation des installations y relatives.

Les comptes annuels de Nant de Drance SA sont établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations) et dans le respect de l'intégralité du référentiel Swiss GAAP RPC (y.c. RPC 31). Ils donnent une image fidèle et conforme à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise.

Aucun changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière. Certains chiffres de l'année précédente ont été reclassés pour présenter des informations comparables, dont notamment ; l'ajout du résultat par action au compte de résultat, la présentation au net du flux de financement lié aux engagement financiers pour CHF 150 000 000.- et la présentation et l'identification des transactions avec les actionnaires et les parties liées.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et engagements en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont convertis aux cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

Les gains ou pertes de change réalisés sur les devises étrangères sont enregistrés dans le résultat de l'exercice.

Transactions avec des parties liées

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société (note 18) ;
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire ;
- les transactions avec des entités contrôlées, de manière directe ou indirecte, par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Information sectorielle

Nant de Drance SA est active dans un seul secteur ; la production d'énergie issue des forces hydrauliques en vue de la fournir à ses actionnaires-partenaires. Il n'existe dès lors pas de comptes sectoriels.

Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Les débiteurs qui présentent un risque de crédit font l'objet de réévaluations individuelles.

Immobilisations financières

Les titres et immobilisations financières détenus à long terme sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition ou de construction déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les dépenses de remplacement et de rénovation sont portées au bilan lorsqu'elles prolongent la durée d'utilité ou augmentent le niveau de performance de l'objet.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession ou à la valeur résiduelle négociée avec les autorités concédantes.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est amorti sur sa durée d'utilité. Toutefois, ces différents types d'immobilisations font partie intégrante des installations de production de l'ouvrage dans son ensemble.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement (année)
Terrains	-
Bâtiments	80
Mesures de compensation environnementales	80
Génie civil	80
Puits et blindage	80
Equipements hydrauliques et mécaniques	40-50
Equipements électriques	20-40
Equipements secondaires	10-30

Les installations en construction figurent au bilan à la valeur de construction, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Afin de tenir compte du coût de l'immobilisation de capitaux durant la construction, dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur le long terme, des intérêts intercalaires sont intégrés au coût de construction couvrant la période des travaux de préparation et de construction jusqu'à la mise en exploitation.

Immobilisations incorporelles

Les concessions liées à l'exploitation des installations détenues en propre sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement à partir de leur mise en vigueur et sur toute la durée de la concession, déduction faite de pertes de valeur éventuelles.

Dépréciations d'actifs

Il est vérifié à chaque date du bilan s'il existe des signes que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable. En cas de perte de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée sur le résultat de la période.

Engagements

Les engagements incluent les dettes à court et long terme qui sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe une obligation probable et justifiée résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. L'évaluation de la provision se base sur l'estimation de la sortie de trésorerie nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Instruments financiers dérivés

Nant de Drance SA est soumise aux risques de change et de taux d'intérêts. Le cas échéant, des transactions dérivées sont conclues pour couvrir ces risques. Celles-ci sont réalisées conformément aux directives actuelles de la politique de couverture. Les bénéfices et les pertes liés aux activités de couverture sont comptabilisés par le biais du compte de résultat, de la même manière que les activités de base.

Comptabilisation des produits

Nant de Drance SA étant gérée comme une société de partenaires, les contributions en couverture des charges représentent la principale source de revenus de la société. Ces contributions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les charges d'exploitation ont été reconnues.

Les autres produits d'exploitation comprennent les produits de ventes et des prestations de services. Les produits de ventes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, généralement après la livraison. Les produits des prestations de services sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services ont été fournis.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan, pour lesquels les sorties de trésorerie sont jugées peu probables, ne figurent pas au bilan. En revanche, le volume des engagements conditionnels existants à la date de clôture du bilan et des autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels. L'évaluation s'effectue en fonction de la probabilité du montant des prestations et des coûts unilatéraux futurs.

Notes relatives aux comptes annuels

1. Contributions en couverture des charges

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation, uniques et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

CHF	2023	2022
Produits de location	3 829 764	3 837 844
Autres produits d'exploitation	344 872	424 180
Total	4 174 636	4 262 024

3. Achat et transport d'énergie

CHF	2023	2022
Achat et transport d'énergie	1 445 435	1 868 736
Energie propres installations	3 776 954	650 187
Participation frais de gestion énergétique	928 000	854 649
Dédommagements Electricité d'Emosson SA	3 438 216	1 220 453
Total	9 588 605	4 594 025

4. Impôt spécial, redevances hydrauliques et divers

CHF	2023	2022
Impôt spécial sur les forces hydrauliques	37 766	66 000
Redevances hydrauliques	45 109	44 000
Total	82 875	110 000

L'impôt spécial est versé au Canton (60%) et les redevances hydrauliques le sont aux communes concédantes (40%) à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles sur la base du taux maximum de 110.- CHF/KW_{th}.

5. Impôt sur le capital, impôt foncier et diverses taxes

CHF	2023	2022
Impôt sur le capital	2 515 000	2 730 621
Impôt foncier	2 632 491	3 584 100
Autres taxes	15 269	7 643
Total	5 162 760	6 322 364

6. Produits financiers

CHF	2023	2022
Produits d'intérêts	1 357 582	307 537
Gains de change	18 407	100 685
Total	1 375 989	408 223

7. Charges financières

CHF	2023	2022
Intérêts sur emprunts financiers	55 957	229 474
Intérêts sur emprunts obligataires	28 672 447	26 969 983
Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts	18 123 303	7 888 443
Autres charges financières	539 223	484 452
Pertes de change	102 987	91 665
Charges d'intérêts, commissions et coûts d'émission activés	-	- 1 226 553
Total	47 493 917	34 437 464

8. Impôt sur le bénéfice

%	2023	2022
Taux d'impôt sur le bénéfice applicable sur la base du résultat avant impôt	16,86	16,80

L'impôt sur le bénéfice est calculé sur la base d'hypothèses. Le calcul de l'impôt se base sur un arrêt du Tribunal fédéral de mai 2019 concernant l'imposition des sociétés de partenaires dans le canton du Valais. Celui-ci stipule que la détermination fiscale du bénéfice des sociétés de partenaires doit être effectuée sur la base de la méthode du prix de revient majoré (cost plus).

Le cost plus utilisé pour cet exercice est de 9% (2022 : 8%).

9. Créances résultant de livraisons et de prestations

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Créances envers des tiers	71 610	1 077 309
Créances envers des actionnaires	3 519 636	-
Total	3 591 246	1 077 309

10. Actifs de régularisation à court terme

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Actifs de régularisation envers des tiers ¹	95 500	6 866 343
Actifs de régularisation envers des actionnaires	10 633 352	8 196 897
Total	10 728 852	15 063 240

1 Ce poste comprenait jusqu'au 31.12.2022 la part à court terme des coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts (cf. note 11)

Cette rubrique comprend notamment l'ajustement des contributions en couverture des charges pour l'exercice d'un montant de CHF 10 321 652 (exercice précédent : CHF 7 889 972).

11. Actifs de régularisation à long terme

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Actifs de régularisation envers des tiers ¹	627 000	15 712 233
Actifs de régularisation envers des actionnaires ²	-	2 434 253
Total	627 000	18 146 486

1 Ce poste comprenait jusqu'au 31.12.2022 la part à long terme des coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts.

2 Les prestations des groupes de travail liés au chantier de construction de Nant de Drance SA ont été reclassées dans les immobilisations corporelles.

Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts à court terme	-	6 866 343
Coûts de liquidation des Swaps de taux d'intérêts à long terme	-	15 712 233
Total	-	22 578 576

Au cours des années 2015, 2016, 2018 et 2020, des Swaps, classifiés en tant que couverture ont été liquidés. Durant la phase de construction, les coûts associés ont été amortis et portés au compte d'investissement au titre d'intérêts intercalaires.

Suite à la mise en service des installations en 2022, le solde des coûts associés a été amorti à charge de l'exercice en cours. Cette dissolution n'a pas d'impact sur le tableau des flux de fonds.

12. Immobilisations corporelles

Exercice courant

CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
Valeur brute au 01.01.2023	2 174 147 439	12 528	2 174 159 967
Investissements*	2 564 085	1 210 947	3 775 032
Transfert	4 455 272	-	4 455 272
Valeur brute au 31.12.2023	2 181 166 796	1 223 475	2 182 390 271
Fonds d'amortissement au 01.01.2023	36 379 986		36 379 986
Amortissements	39 160 733		39 160 733
Fonds d'amortissement au 31.12.2023	75 540 719		75 540 719
Valeur nette au 01.01.2023	2 137 767 453	12 528	2 137 779 981
Valeur nette au 31.12.2023	2 105 626 077	1 223 475	2 106 849 552

* La sortie de fonds liée aux investissements de l'exercice s'élève à CHF 1'340'781. Le différentiel de CHF 2'434'251 représente les prestations des groupes de travail liés au chantier de construction de Nant de Drance SA, déjà portés au bilan à fin 2022 sous la rubrique actifs de régularisation.

Exercice précédent

CHF	Installations en exploitation	Installations en construction	Total
Valeur brute au 01.01.2022	-	2 149 764 304	2 149 764 304
Investissements		23 033 220	23 033 220
Intérêts intercalaires		1 226 553	1 226 553
Prestations propres activées		135 889	135 889
Transfert	2 174 147 439	- 2 174 147 439	-
Valeur brute au 31.12.2022	2 174 147 439	12 528	2 174 159 966
Fonds d'amortissement au 01.01.2022	-		-
Amortissements	36 379 986		36 379 986
Fonds d'amortissement au 31.12.2022	36 379 986		36 379 986
Valeur nette au 01.01.2022	-	2 149 764 304	2 149 764 304
Valeur nette au 31.12.2022	2 137 767 453	12 528	2 137 779 981

13. Immobilisations incorporelles

CHF	2023	2022
Valeur brute au 1er janvier	11 177 950	11 177 950
Valeur brute au 31 décembre	11 177 950	11 177 950
Fonds d'amortissement au 1er janvier	138 857	-
Amortissements	138 857	138 857
Fonds d'amortissement au 31 décembre	277 714	138 857
Valeur nette au 01.01	11 039 093	11 177 950
Valeur nette au 31.12	10 900 236	11 039 093

Nant de Drance SA est au bénéfice d'une concession pour l'utilisation de forces hydrauliques dont l'échéance est 2102. L'amortissement linéaire sur 80 ans a débuté lors de la mise en exploitation des installations, soit le 1^{er} juillet 2022.

14. Dettes résultant de livraisons et de prestations

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Engagement envers des tiers	762 485	599 727
Engagement envers des actionnaires	1 905 543	486 875
Engagement envers des sociétés liées	148 550	576 088
Total	2 816 578	1 662 690

15. Passifs de régularisation

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Passifs de régularisation envers des tiers	30 145 121	24 737 063
Passifs de régularisation envers des actionnaires	5 800	1 545 216
Total	30 150 921	26 282 279

16. Provisions à court et long terme

Exercice courant

CHF	Mesures de compensation environnementales	Total
Provisions à court terme au 1er janvier	1 807 257	1 807 257
Provisions à long terme au 1er janvier	13 159 500	13 159 500
Provisions au 01.01.2023	14 966 757	14 966 757
Utilisation	- 172 603	- 172 603
Provisions au 31.12.2023	14 794 154	14 794 154
Provisions à court terme au 31 décembre	3 132 154	3 132 154
Provisions à long terme au 31 décembre	11 662 000	11 662 000

La provision pour les mesures de compensation environnementale couvre les dépenses attendues à l'avenir conformément à la concession octroyée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Ces dépenses attendues sont inscrites au bilan dans les immobilisations corporelles, sans incidence sur le résultat.

Exercice précédent

CHF	Mesures de compensation environnementales	Total
Provisions à court terme au 1er janvier	3 072 100	3 072 100
Provisions à long terme au 1er janvier	12 215 500	12 215 500
Provisions au 01.01.2022	15 287 600	15 287 600
Utilisation	- 320 842	- 320 842
Provisions au 31.12.2022	14 966 758	14 966 758
Provisions à court terme au 31 décembre	1 807 257	1 807 257
Provisions à long terme au 31 décembre	13 159 500	13 159 500

17. Dettes financières à court et long terme

Emprunts financiers

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts financiers envers des tiers ¹	-	9 000 000
Total	-	9 000 000

1 Ce poste comprend un crédit consortial dont la limite de crédit peut s'élever à CHF 100'000'000.-.

Emprunts obligataires

CHF	Durée	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale 31.12.2023	Valeur nominale 31.12.2022
Emprunt obligataire à taux fixe	2015 - 2023	23.10.2023	1,250	-	150 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2014 - 2024	18.07.2024	1,750	300 000 000	300 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2018 - 2025	19.08.2025	1,550	180 000 000	180 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2016 - 2026	02.02.2026	2,000	240 000 000	240 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2020 - 2027	25.06.2027	1,250	250 000 000	250 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2013 - 2028	15.02.2028	2,375	300 000 000	300 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2020 - 2029	23.05.2029	0,875	230 000 000	230 000 000
Emprunt obligataire à taux fixe	2023 - 2031	24.07.2031	2,350	200 000 000	
Total				1 700 000 000	1 650 000 000

Les emprunts obligataires sont tous cotés à la SIX Swiss Exchange.

Tous les emprunts obligataires au 31.12.2023 et 31.12.2022 sont émis en CHF.

Échéances des emprunts

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Échéance < 1 an	300 000 000	159 000 000
Échéance < 1-5 ans >	970 000 000	970 000 000
Échéance > 5 ans	430 000 000	530 000 000
Total	1 700 000 000	1 659 000 000

18. Capital-actions

CHF	Parts en %	Parts en %
Alpiq SA, Olten	39.00	39.00
Chemins de fer fédéraux suisses, Berne	36.00	36.00
IWB Industrielle Werke Basel, Bâle	15.00	15.00
FMV SA, Sion	10.00	10.00
Total	100.00	100.00

Le capital-actions se compose de 3 500 actions nominatives entièrement libérées de CHF 100 000.- chacune. Les détenteurs d'actions ont droit aux dividendes et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société.

19. Réserve légale issue du capital

CHF	31.12.2023	31.12.2022
Réserve légale issue du capital	167 790 119	167 790 119

La réserve légale issue du capital constitue une réserve non distribuable. Cette réserve a été reconnue par l'Administration fédérale des contributions à hauteur de CHF 167 790 118.60.

Informations complémentaires

Transactions avec des parties liées

Les créances ou engagements avec des parties liées existants à la date du bilan sont indiqués séparément dans les notes aux comptes de l'actif et du passif.

La table ci-dessous récapitule les transactions du compte de résultat avec des parties liées.

CHF	2023	2022
Contributions en couverture des charges	119 257 652	92 679 971
Autres produits d'exploitation	236 878	320 792
Produits d'exploitation des parties liées	119 494 530	93 000 763
En % du total des produits d'exploitation	97%	96%
Achat et transport d'énergie	- 9 482 344	- 4 444 025
Matériel et prestations	- 5 910 675	- 1 995 348
Autres charges d'exploitation	- 136 159	- 7 607
Charges d'exploitation des parties liées	- 15 529 178	- 6 446 980
En % du total des charges d'exploitation (hors amortissements)	59%	35%
Matériel et prestations des parties liées pour investissements	- 138 950	- 9 118 212
En % des investissements de l'exercice	10%	26%

Les avoirs et les engagements inscrits au bilan ainsi que les transactions avec des entreprises liées présentées dans le compte de résultat proviennent essentiellement des actionnaires et d'Electricité d'Emosson SA (société contrôlée, de manière directe et indirecte, par le groupe Alpiq).

Les transactions avec Electricité d'Emosson SA représentent une part de la rubrique achat et transport d'énergie pour 36.2% (2022 : 27.5%).

Les livraisons et prestations relatives à des entreprises liées s'effectuent au prix de marché (prix qui aurait été convenu entre des tiers indépendant). Les charges et produits d'intérêts ont lieu aux taux observés sur les marchés financiers et dans le respect des intérêts fiscalement admis.

Organe de révision

CHF	2023	2022
Prestations en matière de révision	41 475	27 415
Procédures de contrôle convenues	-	19 950
Total	41 475	47 365

A partir de l'exercice 2023, le mandat de révision est confié à KPMG SA.

Le précédent organe de révision était Ernst & Young SA.

Emploi à plein temps

Nant de Drance SA n'emploie pas de collaborateurs. Par conséquent, il n'existe pas d'engagements de prévoyance.

Engagements conditionnels

La loi valaisanne sur les forces hydrauliques (LcFH) prévoit à son article 68 une taxe de pompage uniquement pour les installations de pompage-turbinage. Nant de Drance SA a déposé une demande en constatations auprès du DETEC sur la validité de cet article en regard du droit fédéral. Nant de Drance SA conteste cette taxe et, par conséquent, aucune dépense au titre de cette taxe n'a été inscrite dans le compte de résultat des exercices 2023 et 2022.

Dans le courant du mois de février 2024, Nant de Drance SA a reçu les avis de taxation des communes concédantes concernant la taxe de pompage-turbinage pour l'année 2022. Une procédure ordinaire de recours contre cette taxation 2022 de CHF 947 868 a été engagée. En considérant les mêmes bases de calcul, l'engagement conditionnel lié à la taxe de pompage-turbinage pour l'exercice 2023 est estimée à CHF 1 830 000. Ce qui représente un engagement conditionnel total pour 2022 et 2023 de CHF 2 777 868.

Hormis cet élément, il n'existe aucun autre engagement conditionnel à la date du bilan.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Après la date de bouclage des comptes au 31 décembre 2023, un nouvel emprunt obligataire de MCHF 165 a été contracté le 23 février 2024. Hormis cet élément, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu.

Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 26 avril 2024, date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Proposition relative au report à nouveau de la perte au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de reporter le résultat sur l'exercice suivant.

CHF	Proposition du CA portant sur l'exercice 2023	Décision de l'AG portant sur l'exercice précédent
Report de l'exercice précédent	- 23 544 774	- 30 420 774
Résultat de l'exercice	9 847 000	6 876 000
Solde disponible au 31 décembre	- 13 697 774	- 23 544 774
Report à nouveau	- 13 697 774	- 23 544 774

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Nant de Drance SA, Finhaut

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Nant de Drance SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres points

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 3 avril 2023, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.



Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 726a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative au report à nouveau de la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Alexandre Probst
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Frédéric Barbay
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 26 avril 2024